



Réseau de recherche
en santé des populations
du Québec

Appel de propositions à des initiatives structurantes Axe Politiques publiques et santé des populations

Date limite de soumission : 15 janvier 2021

Dépôt : genevieve.malboeuf@teluq.ca

Montant : 15 000\$

La recherche en santé des populations vise à identifier, comprendre et agir sur les déterminants sociaux de la santé afin d'orienter les interventions de santé publique et éclairer les politiques publiques dans le but de participer à l'amélioration de la santé des populations. La mission du RRSPQ est de soutenir le développement de la capacité de recherche en santé des populations au Québec. Les collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles, essentielles à la compréhension des problèmes de santé contemporains, sont privilégiées.

But du concours

Conformément à cette mission, le but de ce concours est de permettre à des chercheurs de différents sites et secteurs, d'initier un projet de recherche sur la problématique de **la légalisation du cannabis et des politiques publiques relatives à la santé des populations**. Les projets intégrant une **perspective comparative**, soit entre le Québec et d'autres provinces canadiennes, soit entre des villes et municipalités du Québec, soit entre des villes et municipalités de différentes provinces seront priorités.

L'axe stratégique *Politiques publiques et santé des populations* (PPSP) du RRSPQ entend ainsi soutenir une initiative structurante⁽¹⁾ (IS) en vue de favoriser et renforcer leur soumission à un concours de financement externe. Chaque projet doit permettre de **tester des questions originales** portant sur la thématique de **la légalisation du cannabis, en comparant des choix, des priorités et des mécanismes privilégiés par des provinces ou des municipalités pour élaborer ou mettre en œuvre la nouvelle législation sur la légalisation du cannabis**. Les projets de recherche devront questionner les liens entre les choix, priorités et mécanismes utilisés et la santé des populations. S'il y a lieu, ces aspects doivent être clairement démontrés lors de la rédaction du projet. L'équipe de recherche doit démontrer le rôle structurant du projet, par exemple en regroupant des chercheurs ou équipes de recherche de différentes institutions, disciplines ou secteurs d'intervention, autour d'un même questionnement scientifique. Les collaborations entre les regroupements stratégiques et d'autres organismes impliqués seront considérées positivement.

Critères d'admissibilité

- Ce concours est ouvert aux membres chercheurs réguliers du RRSPQ.
- Au moment du versement des fonds, l'équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d'un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet.
- Un membre chercheur régulier du RRSPQ ne peut soumettre qu'une seule demande dans le cadre de ce concours, en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal.
- Un même chercheur peut déposer plusieurs soumissions ou apparaître comme co-chercheur dans plusieurs soumissions aux concours actuels de soutien à des initiatives structurantes du RRSPQ et de ses Axes. Toutefois, afin de donner un accès équitable à ce soutien au plus grand nombre de nos membres, un même chercheur (chercheur principal ou co-chercheur) ne peut être financé plus d'une fois par année. Si un même chercheur apparaît dans plusieurs soumissions aux concours d'IS du réseau, la priorité pourra être donnée à la soumission qui a obtenu le score le plus élevé lors de l'évaluation.
- L'équipe doit s'engager à soumettre une demande de subvention à un organisme externe (autre que le RRSPQ) au terme de ce soutien financier et en informer les responsables des axes stratégiques.
- Les recensions des écrits, même systématiques, ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.
- Le même projet ne peut être financé qu'une seule fois par le FRQS, le RRSPQ et/ou ses axes stratégiques et Programmes de formation.

Contenu du dossier

- [Consultez le formulaire de soumission](#)

Critères d'évaluation

L'évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants:

- Qualité scientifique : clarté de la problématique et des objectifs; rigueur de la méthodologie; réalisme de la proposition et de l'échéancier de réalisation; résultats escomptés et retombées en termes de projet futur ou d'impact.
- Pertinence en lien avec la mission et les objectifs de l'axe stratégique PPSP.
- Les projets adoptant une perspective comparative d'analyse seront priorisés.
- Collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe: Les chercheurs doivent avoir des expertises différentes et complémentaires.
- La priorité sera donnée aux projets incluant au moins deux membres chercheurs réguliers du RRSPQ provenant de deux universités différentes.
- Chaque projet devrait avoir, dans la mesure du possible, un volet appliqué et/ou un volet de transfert des connaissances. Les équipes qui incluent un ou plusieurs utilisateurs de connaissances ⁽²⁾ parmi l'équipe de recherche seront priorisées.
- Collaborations/partenariats à forte valeur ajoutée (partenaire communautaire, acteurs clés en politique de santé, etc.).

- Retombées anticipées : potentiel d'amélioration des interventions en santé des populations, des services et des politiques publiques.
- Effet levier: la capacité d'attirer des partenaires et d'obtenir d'autres sources de financement.
- Plan de pérennité : planification du développement du projet au-delà de l'année du financement par le RRSPQ.
- La description d'un échéancier clair et réaliste : l'échéancier doit s'étaler sur un an.

Engagements

- Les chercheurs qui seront financés devront soumettre un rapport financier pour démontrer l'utilisation des sommes allouées et un rapport scientifique.
- Les chercheurs financés s'engagent à mentionner la participation financière de l'axe *Politiques publiques et santé des populations* du RRSPQ et à utiliser le logo du RRSPQ (si possible) pour toute activité découlant du projet financé, y compris les publications, annonces, communications. Les formulations suivantes sont suggérées :
« *L'équipe de recherche remercie l'axe Politiques publiques du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) pour leur contribution au financement de ce projet.* »
“*The research team would like to thank the Public Policy axis of the Quebec Population Health Research Network (QPHRN) for their contribution to the financing of this project.*”
- Les lauréats acceptent de publier le titre et un résumé de leur recherche (en français et anglais) sur le site web du RRSPQ, dès l'annonce de leur sélection.
- Les chercheurs qui seront financés sont attendus à la journée scientifique annuelle du Réseau et pourraient se voir demander de présenter leurs résultats à cette occasion.

Dépôt des demandes

[Téléchargez le formulaire de soumission](#)

Les demandes doivent être soumises **avec un seul fichier attaché** (Microsoft Word ou PDF) par courrier électronique en mentionnant en objet : « Concours – Initiative structurante » au plus tard **le 15 janvier 2021** à 17h, à l'adresse suivante : genevieve.malboeuf@teluq.ca

Évaluation des demandes

Les demandes seront évaluées par un comité mis sur pied par l'axe PPSP et les résultats seront communiqués dans le mois suivant la date limite de soumission des projets dans la mesure de la disponibilité des évaluateurs désignés.

Information

Pour tout autre renseignement, communiquez avec Geneviève Malboeuf à l'adresse suivante : genevieve.malboeuf@teluq.ca

(1) Une initiative structurante a pour objectif de mettre en lien des chercheurs individuels, des équipes ou d'autres regroupements de chercheurs, et des partenaires des milieux publics, privés ou communautaires. Cette initiative structurante peut prendre la forme d'un grand projet (événement de diffusion, de promotion, ou d'échange scientifique; chantier de recherche, etc.) ou d'une infrastructure collective (mise sur pied de services communs; élaboration d'une plateforme technique ou électronique; regroupement d'expertise au service des chercheurs; élaboration d'une base de données; etc.). Il doit être démontré de quelles façons l'initiative structurante projetée – besoin identifié, objectifs visés, priorités établies, moyens mis en place et activités planifiées – permettra le développement de liens cohérents et productifs entre les chercheurs du réseau et avec les partenaires des milieux publics, privés ou communautaires (La présente définition est inspirée de <http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subsventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse?id=d1cktwko1460378222414>).

(2) Tel que défini par les IRSC, un utilisateur de connaissances est une personne : 1) susceptible d'utiliser les connaissances issues de la recherche pour prendre des décisions éclairées au sujet de politiques, de programmes et/ou de pratiques en matière de santé; 2) dont le niveau de participation au processus de recherche peut varier en intensité et en complexité, selon la nature de la recherche et les besoins de l'utilisateur en matière d'information; 3) qui peut être, par exemple, un praticien, un responsable des politiques, un éducateur, un décideur, un administrateur des soins de santé ou un dirigeant communautaire, ou encore une personne d'un groupe de patients, d'un organisme de bienfaisance dans le domaine de la santé, d'un organisme non gouvernemental ou des médias. (<http://www.cihr-irsc.gc.ca/f/34190.html#u-z>)